

INFORMATIONS POUR LES PARENTS

Idées directrices des BBT

Les enfants aiment leurs deux parents et ont aussi besoin des deux. Pour le développement des enfants, il est important qu'ils puissent entretenir une relation avec leurs deux parents. Au demeurant, l'enfant a un droit légal d'avoir des contacts avec ses deux parents. C'est la raison pour laquelle un contact régulier avec le père et la mère sont importants pour l'enfant. Cela est aussi en vigueur si la relation entre les parents est difficile ou si la rencontre entre le parent ayant un droit de visite et l'enfant nécessitent un cadre protégé. L'enfant doit pouvoir construire une relation avec ses deux parents indépendamment des conflits existants entre les parents. Des différends entre les parents ne devraient pas être réglés devant l'enfant. Le bien-être de l'enfant passe avant les intérêts des parents. BBT offre un cadre provisoire pour exercer les droits de visite jusqu'à ce que les parents aient développé avec l'aide des services spécialisés compétents une solution à long terme.

Tâches et rôle de l'équipe d'accompagnement

- L'équipe d'accompagnement accompagne et soutient les parents et les enfants dans l'organisation des contacts dans l'endroit de la visite.
- L'équipe d'accompagnement assure le déroulement régulier des jours de visite accompagnés et des remises d'enfants.
- L'équipe d'accompagnement s'occupe du bien-être et de la protection de l'enfant.
- L'équipe d'accompagnement est neutre face aux deux parents.
- L'équipe d'accompagnement fait régulièrement un rapport. D'ailleurs, elle est soumise au secret professionnel.

Remarques pour le déroulement des jours de visite

- Le parent rendant visite organise le temps imparti avec son enfant de façon autonome. Un goûter sera pris en commun avec le groupe.
- Le lieu de rencontre ne peut pas être quitté pendant le temps de visite.
- Au lieu de rencontre, vous avez la possibilité de jouer dans le jardin fermé. Veuillez s'il vous plaît être attentif à ce que votre enfant soit habillé correctement suivant la météo et éventuellement avoir des vêtements de rechange à disposition.
- Les enfants et les parents apportent des pantoufles.
- Des jouets sont mis à disposition au lieu de rencontre. Les parents sont attentifs à ce que rien ne soit endommagé ou perdu. À la fin, vous rangerez ensemble avec votre enfant les jouets que vous aurez utilisés.

(bitte Rückseite beachten)

- Des dommages éventuels sont à annoncer à l'équipe d'accompagnement.
- Les assurances accidents et responsabilités relèvent des participants.
- Les enfants peuvent apporter leurs propres jouets et/ou leur matériel de bricolage.
- Des cadeaux, excepté pour Noël et l'anniversaire, ne peuvent être apportés qu'avec l'assentiment de l'autre parent. La manière de donner le cadeau est à discuter avec l'équipe d'accompagnement.
- Le parent rendant visite paie directement Fr. 30.- en liquide contre quittance pour les frais généraux et le goûter le jour de la visite.
- Lors d'absence non excusée, le montant complet sera à régler lors de la visite suivante, y compris le montant dû pour la visite manquée.
- La consommation d'alcool et de drogues est interdite.
- Il est interdit de fumer dans les locaux. D'éventuelles possibilités pour fumer sont à discuter avec l'équipe d'accompagnement.
- L'utilisation de son propre portable est à réduire au minimum.
- Les déclarations de non-venue à un jour de visite sont à annoncer au bureau au plus tard jusqu'au vendredi à 12 h.

Tél.: 061 261 22 28

Courriel: info@begleitetebesuchstage-baselstadt.ch

En cas de maladie, il est possible de téléphoner le jour même de la visite entre 12 h 30 et 13 h directement à la structure de jour à la Rebgasse au numéro 061 683 94 00.